



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBI/2004/17
26 octobre 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

Vingt et unième session
Buenos Aires, 6-14 décembre 2004

Point 8 b) de l'ordre du jour provisoire
Application des paragraphes 8 et 9 de
l'article 4 de la Convention
Questions concernant les pays les moins avancés

**RAPPORT INTÉRIMAIRE DU GROUPE D'EXPERTS
DES PAYS LES MOINS AVANCÉS**

Note du secrétariat*

Résumé

La sixième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés a eu lieu à Banjul (Gambie) les 24 et 25 septembre 2004. Au cours de la réunion, les membres du Groupe ont examiné les progrès réalisés depuis la précédente réunion dans la mise en œuvre du programme de travail pour l'exercice biennal 2004-2005, des versions révisées de documents de travail et d'autres publications, ainsi que les tâches assignées au Groupe pour la période comprise entre la sixième et la septième réunion.

* Le présent document a été soumis tardivement car la réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés s'est tenue à la fin du mois de septembre.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION	1 – 4	3
A. Mandat	1 – 2	3
B. Objet de la note	3	3
C. Délibérations	4	3
II. QUESTIONS RELATIVES À L'ORGANISATION DES TRAVAUX	5 – 9	3
III. INFORMATIONS EN RETOUR COMMUNIQUÉES PAR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS AU SUJET DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DES PROGRAMMES D'ACTION NATIONAUX AUX FINS DE L'ADAPTATION (PANA) ET DU SOUTIEN FOURNI PAR LE GROUPE D'EXPERTS DES PAYS LES MOINS AVANCÉS	10 – 16	5
IV. ÉLÉMENTS DU PROGRAMME DE TRAVAIL	17 – 37	6
A. Promouvoir une synergie entre accords multilatéraux relatifs à l'environnement	17 – 20	6
B. Promouvoir des synergies régionales	21	7
C. Favoriser la synthèse des informations disponibles	22 – 23	7
D. Favoriser le classement par ordre d'importance et de priorité ..	24 – 26	7
E. Recommandations au sujet des capacités qu'il est nécessaire de renforcer en vue de l'élaboration des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation	27 – 28	8
F. Stratégies de mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation	29 – 32	9
G. Documentation des stratégies de réaction existantes	33	10
V. PUBLICATIONS DU GROUPE D'EXPERTS DES PAYS LES MOINS AVANCÉS	34 – 35	10
VI. ACTIVITÉS À ENTREPRENDRE APRÈS LA SEPTIÈME RÉUNION DU GROUPE D'EXPERTS DES PAYS LES MOINS AVANCÉS	36 – 37	11

I. INTRODUCTION

A. Mandat

1. Par sa décision 7/CP.9, la Conférence des Parties a décidé de prolonger le mandat du Groupe d'experts des pays les moins avancés, tel qu'adopté par sa décision 29/CP.7 stipulant que le Groupe se réunit deux fois par an.
2. Le programme de travail pour le deuxième mandat du Groupe d'experts (2004-2005) a été établi à la cinquième réunion du Groupe et a été approuvé par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) à sa vingtième session.

B. Objet de la note

3. À l'invitation du Gouvernement gambien, la sixième réunion du Groupe d'experts s'est tenue à Banjul (Gambie), les 24 et 25 septembre 2004. La présente note résume les débats et les résultats de la sixième réunion du Groupe d'experts.

C. Délibérations

4. La réunion a consisté en une série de séances privées suivies par des séances publiques, dont l'une s'est tenue avec la participation d'un représentant du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), et l'autre avec la participation de l'équipe chargée d'élaborer le Programme d'action national aux fins de l'adaptation (PANA) de la Gambie. Cette équipe chargée du PANA, qui regroupe des parties prenantes multiples, a procédé à un échange d'informations avec les membres du Groupe d'experts au sujet du processus d'élaboration du PANA de la Gambie et des difficultés rencontrées dans ce contexte. Les membres du Groupe d'experts ont fait part de leurs réactions et exprimé leurs avis en réponse aux questions posées par l'équipe.

II. QUESTIONS RELATIVES À L'ORGANISATION DES TRAVAUX

5. Le Président du Groupe d'experts (M. Laavasa Malua) a signalé au Groupe que les Parties visées à l'annexe II avaient désigné deux nouveaux membres conformément au paragraphe 2 du mandat du Groupe d'experts stipulant que ce dernier doit comprendre trois experts provenant de Parties visées à l'annexe II. Il s'agissait de M^{me} Elizabeth Harvey, originaire du Canada, et de M. Erwin Künzi, originaire de l'Autriche. M^{me} Harvey avait été désignée pour pourvoir un poste vacant attribué au groupe des Parties visées à l'annexe II (poste précédemment occupé par M^{me} Liza Leclerc, du Canada), et M. Künzi remplacerait M. Klaus Broersma des Pays-Bas.
6. Le Groupe a également bénéficié de la participation à la réunion de deux experts supplémentaires, à savoir M^{me} Tina Guthrie (Canada) et M. Klaus Broersma (Pays-Bas), invités en vertu du paragraphe 2 du mandat du Groupe d'experts, aux termes duquel les membres de ce dernier «pourront, s'ils le jugent nécessaire, mettre à contribution d'autres spécialistes». D'autres experts ont en outre été invités à assister à une séance publique, en l'occurrence M^{me} Funke Oyewole du Fonds mondial pour l'environnement (FEM) à la demande du FEM, et les membres de l'équipe chargée du PANA de la Gambie.

7. En application des conclusions formulées à la cinquième réunion du Groupe d'experts, les documents de travail ci-après ont été établis par le Groupe et le secrétariat, pour examen à la cinquième réunion:

a) Document de travail 1: Synergy between multilateral environmental agreements in the context of the NAPA process [Synergie entre accords multilatéraux relatifs à l'environnement dans le contexte du processus d'élaboration des PANA] (voir la section IV.A ci-après);

b) Document de travail 2: Regional synergy in the context of the NAPA process [Synergies régionales dans le contexte du processus d'élaboration des PANA] (voir la section IV.B ci-après);

c) Document de travail 3: Strategy for implementation of NAPAs [Stratégie de mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation] (voir la section IV.F ci-après);

d) Document de travail 4: Recommendations by the LDC Expert Group on capacity-building needs [Recommandations du Groupe d'experts des pays les moins avancés au sujet des capacités qui ont besoin d'être renforcées] (voir la section IV.E ci-après);

e) Document de travail 5: Guidance on synthesis of available information in the NAPA preparation process [Directives concernant la synthèse des informations disponibles dans le cadre du processus d'élaboration des PANA] (voir la section IV.C ci-après).

8. Le Groupe a été informé des efforts récents déployés en vue d'assurer la coordination entre les différents groupes d'experts dans le cadre du processus intergouvernemental découlant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à savoir le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention, le Groupe d'experts du transfert de technologies et le Groupe d'experts des pays les moins avancés. Conformément à la décision 10/CP.8, les présidents des organes subsidiaires ont tenu une réunion avec les présidents de ces groupes d'experts, au cours de laquelle ces derniers ont décidé d'intensifier leurs échanges d'informations et de recenser les domaines dans lesquels ils pourraient envisager une collaboration à plus long terme. Dans cette optique, le Président du Groupe d'experts des pays les moins avancés a participé à la réunion spéciale du Groupe d'experts du transfert de technologies et à l'atelier sur les formules novatrices envisageables pour financer la mise au point et le transfert de technologies, tenus à Montréal respectivement du 27 au 29 septembre 2004 et les 29 et 30 septembre 2004. D'autres possibilités de renforcement de la coopération entre le Groupe d'experts des pays les moins avancés et les autres groupes d'experts seront mises en évidence à l'avenir.

9. En ce qui concerne l'état des ressources financières dont dispose le Groupe d'experts, le Président a signalé aux membres qu'à ce jour un seul pays (l'Irlande) avait fourni un soutien financier pour le second mandat du Groupe d'experts, et que la mise en œuvre du programme de travail exigerait un financement sensiblement plus important. En l'absence d'un tel financement, le Groupe d'experts devrait peut-être modifier certains éléments de son programme de travail tel qu'il avait été arrêté.

III. INFORMATIONS EN RETOUR COMMUNIQUÉES PAR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS AU SUJET DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DES PROGRAMMES D'ACTION NATIONAUX AUX FINS DE L'ADAPTATION (PANA) ET DU SOUTIEN FOURNI PAR LE GROUPE D'EXPERTS DES PAYS LES MOINS AVANCÉS

10. À sa cinquième réunion, le Groupe d'experts avait décidé de demander aux pays les moins avancés (PMA) de communiquer des informations en retour sur le processus d'élaboration de leur PANA, notamment pour signaler les difficultés qu'ils avaient rencontrées dans l'utilisation des lignes directrices y relatives et orienter les efforts du Groupe d'experts vers la satisfaction de leurs besoins à cet égard.

11. À l'initiative du coordonnateur du groupe des pays les moins avancés (PMA), M. Richard Muyungi, les représentants des pays les moins avancés, à la vingtième session du SBI, avaient répondu à un questionnaire établi par le secrétariat qui portait sur le processus d'élaboration du PANA dans leur pays.

12. Le questionnaire avait été rempli par 41 représentants de pays les moins avancés. Les réponses fournies montraient que les difficultés rencontrées par ces pays dans le cadre de l'élaboration de leur PANA étaient principalement d'ordre logistique et tenaient en particulier à la difficulté d'obtenir un financement en temps voulu. Les répondants avaient mentionné un certain nombre de domaines dans lesquels les capacités pourraient être renforcées afin d'améliorer le processus d'élaboration des PANA, à savoir principalement: la formation technique, le financement, l'évaluation de la vulnérabilité aux changements climatiques, l'échange d'informations, le matériel informatique, la définition de critères pour le classement par ordre d'importance et de priorité des projets, et la formulation de projets.

13. S'agissant, en particulier, de la nature du soutien technique que les pays en question attendaient du Groupe d'experts, les réponses allaient de la nécessité d'un appui technique général assuré par le biais de la formation et de l'orientation des experts nationaux et d'une intensification de l'échange d'informations, à des aspects plus spécifiques comme une aide aux fins du classement par ordre d'importance et de priorité des besoins en matière d'adaptation. Les résultats recueillis par la voie du questionnaire à cet égard étaient généralement conformes à ceux obtenus au moyen des questionnaires distribués par le Groupe d'experts à l'issue des ateliers de formation régionaux sur les PANA organisés en 2003.

14. Le questionnaire avait également mis en évidence les secteurs auxquels les pays les moins avancés souhaitaient donner la priorité dans le cadre des projets qui seraient proposés au titre des PANA. Les secteurs les plus fréquemment cités étaient l'agriculture et les ressources en eau suivis par les ressources des zones côtières/de la mer, la santé, l'énergie et les forêts.

15. Le Groupe d'experts a décidé de prendre en considération les réponses à ce questionnaire aux fins d'ajuster en conséquence les activités mises en œuvre au titre de son programme de travail en cours, pour veiller à ce que l'appui fourni par le Groupe satisfasse les besoins effectifs des PMA en assistance technique pour l'élaboration et la mise en œuvre de leur PANA.

16. Le Groupe d'experts a également mis l'accent sur l'importance que revêtait ce type de mécanisme d'information en retour pour déterminer les besoins des PMA et évaluer l'état d'avancement du processus des PANA ainsi que les obstacles à surmonter et les besoins à satisfaire en temps voulu dans le but d'obtenir des résultats solides et utiles. Dans cette optique, le Groupe a fait valoir qu'il serait très utile de distribuer ce questionnaire à chaque session du SBI afin de mesurer les progrès accomplis dans la satisfaction des besoins constatés et la solution des problèmes rencontrés dans le contexte du processus des PANA.

IV. ÉLÉMENTS DU PROGRAMME DE TRAVAIL

A. Promouvoir une synergie entre accords multilatéraux relatifs à l'environnement

17. Aux termes de l'alinéa *d* du paragraphe 9 de son mandat, le Groupe d'experts est appelé à promouvoir des synergies avec d'autres conventions multilatérales dans le domaine de l'environnement. Se fondant sur un document antérieur qu'il avait établi sur cette question et qui figurait en tant qu'appendice A dans la publication du Groupe d'experts intitulée «Annotated guidelines for the preparation of national adaptation programmes of action» [Lignes directrices annotées pour l'établissement de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation], le Groupe a examiné un document de travail sur la promotion des synergies dans le cadre de son programme de travail.

18. Le document faisait la synthèse des informations sur les synergies entre les accords multilatéraux relatifs à l'environnement telles que comprises dans les propositions relatives aux PANA, les programmes d'action nationaux (PAN) au titre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, les stratégies et plans d'action nationaux de protection de la diversité biologique au titre de la Convention sur la diversité biologique, et les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DRSP), ainsi que des efforts déployés par le FEM et ses agents d'exécution dans le but de promouvoir la synergie. Il passait également en revue les obstacles s'opposant à la synergie entre accords multilatéraux relatifs à l'environnement dans le contexte du processus des PANA, et les mesures envisageables par le Groupe d'experts en vue de promouvoir la synergie, conformément aux attributions que la Conférence des Parties lui avait confiées.

19. Le Groupe a proposé d'apporter des modifications au document et a demandé au secrétariat de le mettre au point en tant que document technique en vue de le distribuer au groupe des pays les moins avancés, ainsi qu'à d'autres Parties et aux organismes intéressés, qui seraient éventuellement disposés à appuyer les efforts réalisés par le Groupe d'experts à cet égard.

20. Le Groupe d'experts a également décidé de demander aux PMA de lui communiquer, éventuellement par le biais du questionnaire périodique susmentionné, des informations en retour sur les projets actuels mettant à profit les synergies entre les accords multilatéraux relatifs à l'environnement, afin de s'en servir pour repérer les exemples positifs d'application des accords, axée sur les synergies, au niveau national et d'en tirer parti au cours de la phase de mise en œuvre des PANA.

B. Promouvoir des synergies régionales

21. Aux termes de l'alinéa *d* du paragraphe 9 de son mandat, le Groupe d'experts est également appelé à promouvoir des synergies régionales. Comme suite à une décision prise par le Groupe d'experts à sa cinquième réunion, un document avait été élaboré sur les synergies régionales dans le contexte du processus des PANA. Le document faisait la synthèse des informations sur les synergies régionales, en s'appuyant sur les éléments concernant cette question qui figurent dans un petit nombre de propositions relatives aux PANA. Il tenait compte également des possibilités offertes et des obstacles rencontrés en matière de synergies régionales, des différents acteurs qui contribuaient à la promotion des synergies régionales, et des initiatives envisageables par le Groupe d'experts en vue de promouvoir les synergies régionales conformément à la tâche qui lui avait été confiée dans ce domaine, aux termes de son mandat, par la Conférence des Parties. Le Groupe a décidé de diffuser le document en tant que document technique, à titre d'ouvrage de référence pour les PMA, d'autres Parties et des organismes intéressés.

C. Favoriser la synthèse des informations disponibles

22. À sa cinquième réunion, le Groupe d'experts avait décidé d'élaborer un manuel de formation aux fins des ateliers nationaux consacrés à l'étape de synthèse des informations disponibles dans le cadre du processus des PANA. Un document de travail sur cette question a été examiné à la sixième réunion du Groupe d'experts. Le document était axé sur les différentes mesures visant à rassembler des informations sur les priorités, programmes et plans d'action nationaux en vue de faciliter la définition d'un cadre de développement pour les PANA, et à faire la synthèse des études antérieures d'évaluation des changements climatiques potentiels entreprises aux niveaux local, national et régional ainsi que des études de plus grande envergure réalisées au niveau mondial. À partir de ces informations, le document traitait aussi de la possibilité de répertorier les principaux risques climatiques et risques associés à la lumière de l'expérience acquise, ainsi que de rassembler des données sur les stratégies de réaction, y compris les technologies locales, appliquées dans un lieu, à un moment ou dans une situation spécifique, face à des risques climatiques déterminés.

23. Le Groupe d'experts a décidé que le document serait remanié, présenté en tant que document technique et publié en vue d'être distribué aux équipes chargées des PANA dans les PMA avant la tenue de sa septième réunion.

D. Favoriser le classement par ordre d'importance et de priorité

24. Dans le même ordre d'idées que les efforts susmentionnés tendant à favoriser, dans le cadre des PANA, l'étape de la synthèse des informations disponibles, le Groupe d'experts avait également décidé, à sa cinquième réunion, d'élaborer un manuel de formation aux fins des ateliers régionaux sur le classement par ordre d'importance et de priorité et d'établir une liste de spécialistes du classement par ordre d'importance et de priorité, ainsi que d'autres étapes du processus d'élaboration des PANA, dans chaque région, en vue de la communiquer aux PMA.

25. Le matériel pédagogique qui pourrait servir de base aux ateliers nationaux consacrés au classement par ordre d'importance et de priorité a été inséré dans une publication du Groupe d'experts contenant des exemples et des exercices tirés des ateliers sur les PANA (voir la

section V ci-après). Le Groupe d'experts continuera de suivre l'état d'avancement de cette étape importante du processus des PANA et de répondre aux demandes de soutien et de conseils qui lui sont adressées à cet égard.

26. La liste de spécialistes est encore en cours d'élaboration et compte actuellement 30 noms. D'autres noms doivent encore venir s'y ajouter et la liste ainsi complétée sera publiée sur la page Web FCCC consacrée aux PMA et mise à la disposition de tout PMA ou agent d'exécution qui souhaite obtenir le soutien technique de spécialistes régionaux du classement par ordre d'importance et de priorité, ou d'autres étapes du processus des PANA.

E. Recommandations au sujet des capacités qu'il est nécessaire de renforcer en vue de l'élaboration des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

27. Aux termes de son mandat, le Groupe d'experts est chargé de donner des avis et de faire des recommandations au sujet des capacités qui ont besoin d'être renforcées aux fins de l'établissement et de la mise en œuvre des PANA (par. 1 et 9 c) du mandat du Groupe).

28. Se fondant sur les efforts qu'il avait déployés antérieurement pour chercher à déterminer les capacités qu'il était nécessaire de renforcer aux fins de l'établissement des PANA (par le biais de contacts avec les membres des équipes chargées des PANA, de la distribution de questionnaires lors des ateliers régionaux et du questionnaire distribué aux PMA à la vingtième session du SBI) ainsi que sur les activités achevées ou en cours de réalisation visant à renforcer les capacités, qu'il avait entreprises pour soutenir les équipes chargées des PANA (lignes directrices annotées pour l'établissement des PANA, atelier de lancement des PANA au niveau mondial, ateliers régionaux consacrés à l'élaboration des PANA, et publications du Groupe d'experts, par exemple), le Groupe a dressé une liste des besoins en matière de renforcement des capacités aux fins de l'établissement des PANA pour la soumettre à l'examen du SBI. Il s'agissait principalement des besoins suivants:

a) Un renforcement des capacités (notamment une formation pratique dans le cadre d'ateliers spécialisés organisés à l'intention des équipes techniques des PANA et la diffusion d'instruments appropriés) devrait être assuré aux fins de l'utilisation des outils permettant de classer les projets par ordre d'importance/de priorité et de l'application de la méthode dite du «cadre logique», de l'évaluation de la vulnérabilité aux changements climatiques, de l'élaboration des projets et de la synthèse des informations disponibles sur les effets néfastes des changements climatiques;

b) Un renforcement des capacités institutionnelles, notamment des centres nationaux de liaison, s'impose, surtout pour la phase de mise en œuvre des PANA;

c) Il faudrait faire en sorte que les données soient plus accessibles et en améliorer la collecte, l'évaluation, la gestion et la diffusion, en particulier, pour ce qui est de l'information météorologique et des données sur les effets climatiques, et il faudrait en outre promouvoir l'échange d'informations;

d) Il est nécessaire de renforcer les capacités pour assurer l'efficacité du processus participatif/consultatif, notamment pour faciliter la constitution d'équipes pluridisciplinaires;

e) Il faudrait accorder une attention particulière à certains PMA, notamment à ceux qui ne sont Parties à la Convention que depuis peu ou qui, parce qu'ils connaissent des difficultés socioéconomiques ou politiques particulières, ont besoin d'une aide spéciale pour se doter des capacités nécessaires avant de pouvoir entreprendre et mener à bien leur PANA;

f) Les informations tirées des auto-évaluations des capacités nationales, et les données sur les financements complémentaires pour les changements climatiques, peuvent être très utiles pour évaluer les capacités à renforcer afin de promouvoir le développement de synergies, même si elles n'ont pas forcément un rapport direct avec le thème central des PANA, à savoir les besoins d'adaptation urgents et immédiats;

g) Il faudrait inviter le FEM et d'autres entités bilatérales et multilatérales à accroître les ressources financières allouées au financement des besoins en matière de renforcement des capacités.

F. Stratégies de mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

29. En application des dispositions de son mandat, le Groupe d'experts avait décidé, à sa cinquième réunion, d'élaborer un document de cadrage pour présenter les éléments utiles à la stratégie de mise en œuvre des PANA. Le document a été présenté et examiné lors de la sixième réunion du Groupe. Une version révisée du document sera élaborée et publiée par le Groupe d'experts. Le document porte sur les questions suivantes: mobilisation de ressources financières, arrangements institutionnels, opportunité d'affiner le classement par ordre de priorité, suivi des activités proposées et évaluation de leur impact, et intégration.

30. Par le biais de ce document, le Groupe d'experts propose d'ajouter de nouvelles annotations aux lignes directrices pour l'établissement des PANA en vue d'indiquer, entre autres, comment les pays pourraient présenter leur liste définitive d'activités et s'engager dans la mobilisation de fonds en vue de la mise en œuvre de leur PANA. Cette stratégie de mise en œuvre consisterait à:

a) Déterminer quels groupes seraient chargés de l'exécution/la réalisation des projets et activités proposés, en prenant en considération les institutions, les organismes, les organisations non gouvernementales et les groupes locaux;

b) Préciser le délai d'exécution de chaque activité en fonction de son urgence, en plus du classement par ordre d'importance déjà effectué sur la base des critères de sélection énoncés aux paragraphes 15 et 16 des lignes directrices pour l'établissement de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (annexées à la décision 28/CP.7);

c) Dresser une liste des sources de financement potentielles, y compris le Fonds pour les pays les moins avancés, et d'autres sources multilatérales et bilatérales de financement pour chaque activité, en se fondant sur l'ampleur de la contribution et la nature des activités envisagées pour obtenir les produits recherchés;

d) Réunir des informations sur les risques et les obstacles qui pourraient entraver le processus de mise en œuvre, et notamment glaner des idées pour l'évaluation et le suivi des produits et des résultats.

31. Le document traitera également de la question de l'intégration des activités relevant des PANA dans les plans et programmes nationaux de développement («mainstreaming»). Les activités relevant des PANA seront pleinement intégrées dans le développement national à tous les stades du processus d'élaboration et de mise en œuvre des PANA, en associant directement les activités proposées à des plans et programmes nationaux de développement, par exemple des programmes de réduction de la pauvreté. Étant donné que bon nombre de pays s'attachent déjà à intégrer à long terme les activités relatives aux changements climatiques dans leur processus de planification nationale au titre de leur planification nationale globale aux fins de l'adaptation, ils ne classeront peut-être pas l'intégration parmi les aspects urgents du processus des PANA.

32. Dans le même contexte, le Groupe d'experts était prié de transmettre ses réactions, par l'intermédiaire d'un représentant du FEM, au sujet des propositions du FEM visant à mettre en application les dispositions de la décision 6/CP.9, concernant le financement de la mise en œuvre des PANA. Le Groupe d'experts a fait part de ses réactions à cet égard, en soulignant qu'il importait d'éviter les retards de mise en œuvre une fois que la mise au point d'un PANA était achevée.

G. Documentation des stratégies de réaction existantes

33. À sa cinquième réunion, le Groupe d'experts avait noté qu'il importait de diffuser des informations sur l'expérience acquise en utilisant les stratégies de réaction locales et le savoir-faire local, pour favoriser l'identification des options d'adaptation possibles dans les PMA où les conditions climatiques sont similaires. Le Groupe avait décidé qu'après sa sixième réunion des efforts seraient entrepris dans le but de mettre en place une base de données à cette fin. Dans l'intervalle, le secrétariat a entamé des travaux pour la collecte d'informations qui pourraient être incluses dans cette base de données, et le Groupe d'experts est convenu que ces efforts devraient être poursuivis et que les stratégies de réaction recensées dans le contexte des PANA devraient être prises en compte, à mesure que les informations s'y rapportant seraient disponibles. Les stratégies incorporées dans la base de données aideront les pays à sélectionner les différentes options d'adaptation possibles au cours de la phase de mise en œuvre des PANA, et constitueront également une source d'information importante pour déterminer les possibilités de synergies régionales dans le cadre de cette phase de mise en œuvre.

V. PUBLICATIONS DU GROUPE D'EXPERTS DES PAYS LES MOINS AVANCÉS

34. Deux autres publications du Groupe d'experts ont été débattues et passées en revue. La première intitulée «Selection of examples and exercises drawn from the regional NAPA preparation workshops» [choix d'exemples et d'exercices tirés des ateliers régionaux consacrés à l'élaboration des PANA] avait été établie en collaboration avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), et présentait une synthèse du matériel pédagogique fourni pour les quatre ateliers régionaux sur les PANA organisés par le Groupe d'experts en 2003. Cette publication est actuellement diffusée aux membres des équipes chargées des PANA dans les PMA.

35. La deuxième publication s'intitule «NAPA primer» [Introduction aux PANA]. Elle contient des informations générales sur le concept des PANA, en particulier dans le cadre plus large de l'adaptation, et donne des exemples de PANA fictifs en vue d'illustrer les différentes étapes du processus des PANA conduisant à déterminer les profils de projet qui répondent aux besoins urgents et immédiats du pays considéré en matière d'adaptation. Cette publication, élaborée pendant le premier mandat du Groupe d'experts avec le concours de l'Agence internationale canadienne pour le développement, fait actuellement l'objet d'une dernière révision avant d'être imprimée et diffusée.

VI. ACTIVITÉS À ENTREPRENDRE APRÈS LA SEPTIÈME RÉUNION DU GROUPE D'EXPERTS DES PAYS LES MOINS AVANCÉS

36. À sa cinquième réunion, le Groupe d'experts avait envisagé la possibilité de mettre en place une base de données portant sur les coûts et avantages respectifs des idées de projet formulées dans le cadre des PANA, et avait décidé que cette tâche serait entreprise d'ici la tenue de la septième réunion du Groupe d'experts. Toutefois, le Groupe d'experts est convenu que comme aucun PANA n'était encore définitivement mis au point, l'exécution de cette tâche devrait être reportée après la tenue de la septième réunion du Groupe d'experts, lorsque la première série de PANA serait prête.

37. De la même manière, l'examen des recommandations du Groupe d'experts sur les capacités qui avaient besoin d'être renforcées aux fins de la mise en œuvre des PANA a été reporté après la tenue de la septième réunion du Groupe, de manière à pouvoir prendre en considération les informations pertinentes tirées de la première série de PANA définitifs.
